

## ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 452

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3<sup>e</sup>me groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Gonmin Sylvia - Responsable du Comptoir des vignerons

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à aux allées Marcel n° 2

A l'occasion de : Marché de Noël

du 05/12 de 15h à 20h 6/12 10h à 22h au 07/12 10h à 18h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20/11/2025

Signature :



## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(I)

Mme GONMIN Sylvia - Responsable du Comptoir des vignerons

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3<sup>e</sup>me groupe

le 05/12/2025 de 15h00 à 20h00 le 06/12/2025 de 10h00 à 22h00 le 07/12/2025 de 10h00 à 18h00

A l'occasion de Marché de Noël - Parking des Allées Marcel Tullian.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

21 NOV. 2025

Fait à Châteaurenard, le \_\_\_\_\_  
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

**PUBLIÉ LE**  
**27 NOV. 2025**